

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE INTERCOMMUNAL

N° 005/10/2022

EXERCICE 2022

Passage à la M57

Membres en exercice :	13
Présents :	09
Suf. Exprimés :	10
Votes pour :	10
Votes contre :	00
Abstentions :	00

L'an deux mil vingt-deux, le 17 octobre à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en la Salle des Délibérations de la Mairie de St Florent/Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

Secrétaire de séance : Mme TRAMUNT

Date de convocation : 11 Octobre 2022.

Etaient présents :

Mme BERTON (Titulaire) de Charost - M. GONTHIER (Titulaire) de Civray - Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan - Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou - Mme THURNEYSSSEN (Suppléante) de Primelles Ambroix – M. DELILLE (Suppléant) de St Caprais - Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher - M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy - Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

Etaient excusés :

Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery - Mme AOUAR (Titulaire) de Poisieux.

Etaient absents :

Mme CAULIER (Titulaire) de Corquoy – M. ALIAGAS de St Ambroix.

Ont donné « Pouvoir » :

Mme PAVIOT à Mme LOZACH-SIRET.

La Présidente expose,

- Selon la loi NOTRE de 2015, les collectivités territoriales et leurs EPCI peuvent déjà choisir d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57. Cette instruction budgétaire deviendra obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024. Du fait de la population de notre Syndicat, nous devons nous tourner vers une nomenclature développée.

- Vu l'avis favorable de la Trésorerie de St Florent/Cher pour ce passage à la M57,

- Considérant qu'il est judicieux d'effectuer ce passage dès le 1^{er} janvier 2023 pour les raisons suivantes :

- Nous aurons un meilleur conseil de la part de la Trésorerie du fait qu'il n'y a encore que peu de collectivités sur notre secteur qui ont adopté la M57,

- Nous profiterons également d'une meilleure disponibilité du prestataire pour nous aider à ce passage avant le rush de fin 2023.

- Cette modification engendrera :

- l'acquisition d'un outil de transposition des plans comptables auprès de JVS Mairistem, notre prestataire du logiciel de comptabilité pour un montant de 420 € TTC

- de fixer le mode de gestion des futurs amortissements avant le vote du Budget 2023

- l'obligation d'adopter un Règlement Budgétaire et Financier avant le vote du Budget 2023

Après en avoir délibéré,

LE COMITE INTERCOMMUNAL

- adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée pour le Budget du SITS Charost – St Florent/Cher à compter du 1^{er} janvier 2023.

- prend acte qu'il y aura lieu de fixer le mode de gestion des futurs amortissements avant le vote du Budget 2023.

- accepte l'achat de l'outil de transposition à la M57 proposé par JVS Mairistem, prestataire de notre logiciel de comptabilité.

- prend acte qu'il y aura obligation d'adopter un règlement Budgétaire et Financier avant le vote du Budget 2023

- autorise sa Présidente à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Saint Florent/Cher, le 18 Octobre 2022

Au registre sont les signatures

C. LOZACH-SIRET
Présidente du SITS



J. TRAMUNT
Secrétaire de séance

Rendue exécutoire

Transmise en Préfecture le :

Publiée le :

La Présidente du SITS,

Transport Scolaire – Hôtel de Ville de St Florent/Cher – Place de la République
Permanence : Mercredi de 9h à 11h

Tel/fax : 02.48.02.53.06 – E-mail : sirs19.cher@wanadoo.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques
de SAINT FLORENT SUR CHER**
19 RUE PAUL LADEVEZE
18400 SAINT FLORENT SUR CHER
Téléphone : 02 48 55 00 97
Mél. : t018029@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture : du Mardi au
Vendredi de 8h30 à 12h00
Réception : (avec ou sans RDV)
Affaire suivie par : Sylvie Richard
Téléphone : 02 48 55 00 97
Réf. :

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

751-SD

ID : 018-251801114-20221017-005_10_2022-DE



FINANCES PUBLIQUES

**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
DE SAINT FLORENT SUR CHER**
19 RUE PAUL LADEVEZE
18400 SAINT FLORENT SUR CHER

**MADAME LA PRÉSIDENTE DU SITS DE
CHAROST/SAINT FLORENT SUR CHER**

18400 SAINT FLORENT SUR CHER

Saint Florent sur Cher, le 04/10/2022

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Madame la présidente,

Par communication ce jour, vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 développé par droit d'option pour le budget principal du SITS de CHAROST/SAINT FLORENT SUR CHER à compter du 1^{er} janvier 2023.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application de la M57 par le SITS de CHAROST/SAINT FLORENT SUR CHER à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du même référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs (CCAS...).

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le comptable des Finances Publiques,

Sylvie Richard